

**PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
du COMITÉ SYNDICAL  
en date du 3 FÉVRIER 2022**





Syndicat  
des Eaux de  
Basse-Vigneulles  
et Faulquemont

## RÉUNION du COMITÉ

en date du Jeudi 3 Février 2022

N/Réf. : COM/391b/2022/HS/FP/NP

V/Réf. :

Objet :

Faulquemont, le 01.02.2022

### ORDRE du JOUR (Rectifié)

#### I – ADMINISTRATION GENERALE

POINT N° 1.1 – Changement de Délégué  
Commune de LANEUVEVILLE-en-SAULNOIS

#### II – TRAVAUX

POINT N° 2.1 – Travaux de renouvellement de Hallering et Marange-Zondrange

POINT N° 2.2 – Marchés attribués

#### III – FINANCES

POINT N° 3.1 – Subvention 2022 à ASPECT

POINT N° 3.2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

POINT N° 3.3 – Propositions Budget Primitif 2022

#### IV – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 4.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2022

POINT N° 4.2 – Contrat groupe risques santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

POINT N° 4.3 – Document Unique

POINT N° 4.4 – Création de Poste – Ingénieur Principal

#### V – DIVERS

---

#### **Direction et Services Administratifs**

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31  
Site Internet : [www.sebvf.com](http://www.sebvf.com) - Courriel : [contact@sebvf.com](mailto:contact@sebvf.com)

# PROCÈS-VERBAL RÉUNION du COMITÉ

en date du Jeudi 3 Février 2022

qui s'est déroulée à FAULQUEMONT

Salle du Herrenwald

N/Réf. : COM./1111/2022/NP/AT

Convocation du : 10.01.2022  
Membres en exercice : 208  
Membres présents : 97  
Procurations : 17

**Président :** Monsieur Pierre BLANCHARD

**Etaient présents :**

Mesdames Christelle PILLEUX, Fanny BMMES, Virginie GEIS, Evelyne LAMPERT, Patricia FAGNONI, Patricia CANTERI, Carole VOYER, Evelyne GEORGES, Graziella FROHWERK, Martine KIRCHNER, Violette COMBAS, Béatrice KEMPENICH, Cassandra RIBU, Nicole KLOCK, Dominique THILL, Marie-Claire HORY, Viviane HAEGENAUER, Nathalie DREXLER,

Messieurs Bernard DOYEN, Patrick ANGELAUD, Angel MIDENET, Damien BARBA, Jean-Marie BOY-LOUSTAU, Alain VIEL, Serge GALLET, Gilles DROUIN, Eric ANDRE, Marc LUTAT, Romain DEPIERREUX, Charles MOSER, Didier THESE, Stéphane DIERICK, Alain RIBARD, Hervé SENSER, Maurice JACQUEMIN, Robert JACQUEMIN, Jean-Marie LEROY, Frédéric CATTAL, Alain PIERRARD, Rémy RESLINGER, Cyril CHERY, Patrice THIEBAUD, Loïc BELLOT, Simon LORIN, Gilbert BACH, Rémy THIS, Richard GAMBALONGA, Pascal NOEL, Michel HENRI, Sébastien ROSSI, Michel LEGENDRE, Jean-Paul LARISCH, Patrick GRELOT, Guillaume BERNEZ, Luc GIAMBERINI, Bruno FREUDL, Egidio GABRIELE, Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN, Bernard KREBS, Michel POIRIER, Jean-Marie MULLER, Bernard WEBER, Jean-Marc FULLER, Alain CORNIER, Armand ARNOULD, Paul BOYARD, Francis MARTINEZ, Frédéric RAPP, Jean-Daniel ZIMMERMANN, Bruno BIANCHIN, Alain KOPPERS, Félix PEZZA, Gérard THIEL, Philippe WILDENHAIN, Damien THILL, Luc BALLASSE, Sylvain KLEIN, Jean-Luc KREIS, Raphaël FERRAND, Jean BRACCO, Clément LEBLEU, Daniel BECKER, Daniel HAHN, Daniel HINSCHBERGER, Laurent PETITJEAN, Nicolas HINZ, Gérard KREMETTER, Pascal SPITZ, René FORET, Jean MORYS, Didier GRIMMER, Pierre THILL, Hubert LORRAIN, Gilbert THONNON, Eric COLLIGNON,

**Ont donné procuration :**

Madame Elisabeth CHABEAUX	à	Madame Christelle PILLEUX
Madame Francine FRANCOIS	à	Monsieur Didier THESE
Madame Marie-Laurence CORNET	à	Monsieur Pascal NOEL
Monsieur Jonathan APPEL	à	Monsieur Michel HENRI
Monsieur Etienne LOGNON	à	Monsieur Guillaume BERNEZ
Monsieur Denis SCHLOUPT	à	Monsieur Pierre BLANCHARD
Monsieur Jean-Marc CHAMPREUX	à	Monsieur Egidio GABRIELE
Monsieur Georges STEINMETZ	à	Monsieur Paul BOYARD
Monsieur François LAVERGNE	à	Monsieur Francis MARTINEZ
Monsieur Jonathan LEIDNER	à	Madame Martine KIRCHNER
Monsieur Marcel MILAZZO	à	Monsieur Pierre BLANCHARD
Madame Danièle STAUB	à	Monsieur Sylvain KLEIN
Madame Astrid GROMANGIN	à	Monsieur Clément LEBLEU
Monsieur Etienne LAURENT	à	Monsieur Clément LEBLEU
Madame Michaëla COLLURA	à	Monsieur Daniel HINSCHBERGER
Madame Myriam RESLINGER	à	Monsieur Pascal SPITZ
Monsieur Daniel ROTH	à	Madame Nathalie DREXLER

**Excusés :**

Madame le Receveur Syndical,

Mesdames Nicole KAHL, Rachel NEIS, Alice COURTE, Sylvie WEISBECKER, Claire KEDZIORA, Nathalie DUBOST, Camille MANTZER, Sophie ROLLIN, Nicole LOTH, Marie-Claire PASTOK, Christelle KIEFFER,

Messieurs Jean-Marc DOSDAT, Emile DUCAMIN, Vincent LAUNAY, Philippe POGGESI, Didier MICHEL, François DIDOT, Jean-Yves OUDIN, Pascal BETTINGER, Jean-Claude BAIXAS, Philippe CHEIBER, Thomas MARTINEZ, Lionel BELVOIX, Georges KIRCHNER, Etienne HOFFERT, Pascal PAPANUTTI, Hervé BOULLEE, Stéphane CHAPPELLIER, Alain LABRE, Joël HENRION, Alain GERARDIN, Yann AZAMBRE, Sébastien RICHARD, Michaël DOSDA, Christian HAUSER, Jean-Charles TRIBOUT, Lionel BUREL,

**Etaient également présents :**

Madame Joëlle DE SANTIS, Chef de Service Comptable  
Monsieur Sébastien WEYLAND, Conseiller aux Décideurs Locaux CC District Urbain de Faulquemont  
Monsieur Hervé SIAT, Directeur Général des Services  
Madame Francine PICH, Adjointe au Directeur  
Monsieur Stéphane ROEMER, Ingénieur

**Direction et Services Administratifs**

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31  
Site Internet : [www.sebvf.com](http://www.sebvf.com) - Courriel : [contact@sebvf.com](mailto:contact@sebvf.com)

Le Président tient à souligner tout particulièrement la présence au Comité de ce soir, suite à la restructuration des Services des Finances Publiques intervenue le 1<sup>er</sup> janvier dernier, des deux cadres en charge de notre secteur :

- \* Madame Joëlle DE SANTIS, Chef du Service de Gestion Comptable de SAINT-AVOLD
- \* Monsieur Sébastien WEYLAND, Conseiller aux Décideurs Locaux.

Les Agents des Services des Finances Publiques en profitent alors pour se présenter et exposent le cadre de leurs actions.

## **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF*

### **POINT N° 1.1 – Changement de Délégué** **Commune de LANEUVEVILLE-en-SAULNOIS**

Monsieur Stéphane SCHROLL n'assurant plus ses fonctions de Délégué auprès du SEBVF, le Conseil Municipal a décidé de le remplacer.

Par délibération du 14.12.2021, le Conseil Municipal de LANEUVEVILLE-en-SAULNOIS a décidé de nommer Monsieur Stéphane DIERICK, comme Délégué Titulaire.

**DISCUSSION** : --

**DÉCISION** :

**Ce nouveau Délégué titulaire est installé officiellement dans ses fonctions.**

## **II – TRAVAUX**

*Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF*

### **POINT N° 2.1 – Travaux de renouvellement de Hallering et Marange-Zondrange**

Présentation des travaux de renouvellement de Hallering et Marange-Zondrange par le Bureau d'Etudes LVRD de Montoy-Flanville (57).

**DISCUSSION** :

**Monsieur BLANCHARD** : Suite au désendettement volontariste et important de notre Collectivité pendant 5 ans entre 2012 et 2016, nous avons décidé en 2018 de nous lancer dans un vaste programme de renouvellement des réseaux, en ciblant tout particulièrement et priorisant ceux à faible rendement et à interventions nombreuses. On a commencé par le Secteur de LESSE-CHENOIS, en 2 tranches de 2019 à 2021, et dont les derniers travaux, actuellement sur FREMERY seront achevés d'ici 2 mois. Le 2<sup>ème</sup> secteur traité, à compter de cette année, sera celui de BASSE-VIGNEULLES Rural, qui date des années 60, avec des conduites en PVC collé en très mauvais état et un rendement moyen de 50 %. La 1<sup>ère</sup> tranche, qui va être présentée par Monsieur COURTE du Bureau d'Etudes LVRD, d'un coût de 3 050 000 € va se dérouler sur les exercices 2022 et 2023. Elle concerne particulièrement les Communes de MARANGE-ZONDRANGE et HALLERING, en partant du Château d'Eau de BASSE-VIGNEULLES. La 2<sup>ème</sup> tranche de ce secteur BASSE-VIGNEULLES Rural sera plus conséquente, environ 4 500 000 € et sera programmée sur 3 exercices de 2024 à 2026.

Monsieur COURTE présente ensuite dans le détail ces travaux, le cadre de sa mission et le phasage des travaux.

**DÉCISION :**

**Les Membres du Comité prennent acte de la présentation des travaux.**

**POINT N° 2.2 – Marchés attribués**

Les marchés publics énumérés ci-dessous ont fait l'objet d'une mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique (CCP) :

- **ACCORD-CADRE n° 2021-160-F/MAPA :**  
**Contrat de nettoyage et d'entretien des locaux (Siège du SEBVF)**

Montant Minimum : 15 000,00 €HT

Montant Maximum : 35 000,00 €HT

Part fixe : 32 055,24 €HT

Le marché a été attribué à la Société SLP de FAULQUEMONT pour une durée d'un an.

**DISCUSSION :** --

**DÉCISION :**

**Les Membres du Comité prennent acte de cette information.**

**III – FINANCES**

*Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF*

**POINT N° 3.1 – Subvention 2022 à ASPECT**

Chaque année, depuis sa création, le Président de l'Association ASPECT nous fait parvenir un appel à subvention, ainsi qu'une demande d'acompte au titre des tickets restaurant pour l'année en cours, documents non réceptionnés à ce jour.

**DISCUSSION :** --

**DÉCISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à inscrire au Budget Primitif 2022 la somme suivante :**

<b>- compte 64740</b>	<b>Versement aux autres œuvres sociales</b>	<b>25 000,00 €</b>
-----------------------	---	--------------------

### **POINT N° 3.2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Par délibération, les membres du Bureau et du Comité avaient décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ce pour une durée d'un an. Lors de la réunion du Bureau Syndical du 22 janvier 2019, le montant de 300 000 € a été porté à 500 000 €

**DISCUSSION** : --

**DÉCISION** :

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président :**

**\* à RENOUELER pour un an la ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €**

**\* à CONSULTER l'ensemble des établissements bancaires du secteur ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux Collectivités,**

**\* à SIGNER le contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

### **POINT N° 3.3 – Propositions Budget Primitif 2022**

En fonction des inscriptions de travaux 2022 et des soldes des programmes, je vous propose de voter le Budget Primitif 2022 du Syndicat des Eaux.

**DISCUSSION** : --

**DÉCISION** :

**Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte le Budget Primitif 2022 du Syndicat des Eaux, comme suit :**

<b>* Dépenses et recettes d'investissement</b>	<b>5 548 279,75 €</b>
<b>* Dépenses et recettes d'exploitation</b>	<b>7 669 300,00 €</b>

<b>Soit un Budget Général de</b>	<b>13 217 579,75 €</b>
----------------------------------	------------------------

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif sera voté par l'assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2022, applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est inchangé par rapport au prix pratiqué à compter du 01.01.2021.

#### IV – RESSOURCES HUMAINES

*Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF*

#### POINT N° 4.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2022

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

NOUVEAUX GRADES	Catégorie Echelle	Postes ouverts	Postes pourvus		Dont temps non complet
			Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont contractuels)	
<b><u>ADMINISTRATIF</u></b>					
Attaché	A	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C3	2	2		
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C2	4	4		
Adjoint Administratif	C1	2	0	1	
S/TOTAL (1)		10	8	1	
<b><u>TECHNIQUE</u></b>					
Directeur Gal des Services Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	5	5		
Agent de Maîtrise (1)	C	3	3		
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C3	2	1		1 x 31/35 <sup>e</sup>
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C2	3	3		1 x 12/35 <sup>e</sup>
Adjoint Technique	C1	6	3	1	1 x 5/35 <sup>e</sup>
S/TOTAL (2)		22	18	1	
<b><u>DIVERS</u></b>					
Apprentie (Service Administratif)		1		1	
S/TOTAL (3)		1		1	
TOTAL (1 + 2 + 3)		33	26	3	

(1) 2 disponibilités : 1 poste d'Agent de Maîtrise (pour deux Agents en disponibilité)

**DISCUSSION : --**

## **DÉCISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ le tableau des effectifs ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### **POINT N° 4.2 – Contrat groupe risques santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé de leurs Agents.

Par délibération du Comité du 13.12.2012, le SEBVF avait décidé de participer au titre de ce risque à raison de :

- 18 €adulte isolé
- 23 €adulte isolé avec au moins un enfant
- 36 €couple
- 41 €couple avec au moins un enfant

Cette participation est versée mensuellement sur la fiche de paie de l'Agent qui doit fournir chaque année l'attestation de la complémentaire santé (labellisée).

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ce contrat est également facultative pour les Agents.

Compte-tenu des nouvelles dispositions législatives portées par l'ordonnance N° 2021-175 du 17 février 2021, le Centre de Gestion de la Moselle a décidé de lancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque santé. Il propose aux Collectivités intéressées de se joindre à cette procédure.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les Collectivités de Moselle et leurs agents dans un seul et même contrat.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux Collectivités.

Les Collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les Collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

La valeur estimée de la participation financière est une fourchette entre 30 €et 40 €par mois et par agent.

## **DISCUSSION : --**

## **DÉCISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président :**

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25 et 88-1,

**VU** l'ordonnance N° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans le Fonction Publique,

**VU** la délibération du 24 novembre 2021 du Conseil d'Administration du CDG57 autorisant le lancement d'une mise en concurrence pour un contrat groupe « santé »,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du (encours),

**VU** l'exposé ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire santé des agents de la Collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle,

**\* à se JOINDRE** à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le Centre de Gestion de la Moselle engagera en 2022 conformément à l'article 25-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984,

**\* à PRENDRE ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**\* à SIGNER**, ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **POINT N° 4.3 – Document Unique**

Le Document unique établi en 2010 a fait l'objet d'une première mise à jour en 2013, et d'une deuxième en 2016.

En 2021, le Document Unique a été repris par la Société APAVE dans sa totalité en intégrant les Risques Psychosociaux (RPS).

De 2010 à 2021, bon nombre d'actions ont été réalisées, afin d'éradiquer les risques professionnels.

Le nouveau Document Unique a été transmis au Comité Social Territorial (Comité Technique) placé auprès du Centre de Gestion de la Moselle, pour avis. Ce dernier a émis un avis favorable le 10.12.2021.

Celui-ci fera l'objet d'une mise à jour annuelle pour les années 2022-2023 et 2024.

Compte-tenu du volume de ce document, celui-ci est consultable dès à présent au Siège du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont.

### **DISCUSSION :**

Le Président signale qu'un Délégué a pris connaissance du Document Unique avant la réunion. Ce dernier ne fait aucune observation particulière.

### **DÉCISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE le nouveau Document Unique avec l'intégration des Risques Psychosociaux, ainsi que la mise à jour annuelle pour les années 2022-2023 et 2024.**

### **POINT N° 4.4 – Création de poste – Ingénieur Principal**

Vu la mise en place des Lignes Directrices de Gestion par délibération du Comité Syndical du jeudi 9 décembre 2021, l'Agent remplissant les conditions,

### **DISCUSSION : --**

### **DÉCISION :**

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE le Président, à compter du 4 février 2022 :**

- à **CREER** le poste d'Ingénieur Principal, IB 619 – 1015 à raison de 35 heures/semaine,
- à **DECLARER** la vacance d'emploi auprès de l'organisme compétent,
- à **SIGNER** l'arrêté correspondant,
- à **SUPPRIMER** le poste d'Ingénieur ;

### **V – DIVERS**

***Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF***

Le développement urbanistique des Communes de LAQUENEXY et COURCELLES-sur-NIED a été évoqué plusieurs fois en réunion de Bureau ou Comité Syndical suite à l'avis négatif rendu par le SEBVF dans le cadre du Permis d'Aménager sur la Commune de LAQUENEXY, présenté par VILLOGIA.

Une étude technique a été réalisée et conclut à la nécessité d'un nouveau réservoir de 800 m<sup>3</sup> contre 250 m<sup>3</sup> actuellement.

Le SEBVF a poursuivi la réflexion avec les Services de la Préfecture de la Moselle.

Entre temps, le Président de l'Eurométropole de METZ nous a écrit en souhaitant que soit trouvée une solution au problème rencontré.

La proposition faite par les Services Techniques de l'Eurométropole a été étudiée avec les contraintes inhérentes à nos propres modes de gestion du réseau.

Une solution est proposée dans une réponse adressée à l'Eurométropole.

Nous vous informerons des suites réservées à notre proposition qui permet de résoudre le Permis d'Aménager de 90 logements à une charge économiquement acceptable.